

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 1

Objet : Information
décisions

Date de convocation

22 décembre 2023

Date d'affichage

22 décembre 2023

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

10

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

L'an deux mille vingt quatre

Le 8 janvier à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, Mme Anne BENAICHE, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Pauline SEILHAN, membres en exercice.

Procurations :

Absents Excusés : M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Christine VANCAUTER, Mme Ida PANTAROTTO.

M. Alain BELLICCHI a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration des décisions prises conformément au décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 et la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et la délibération n°11 du 8 avril 2022 :

Numéro 6-2023

- d'attribuer le marché des produits de viandes fraîches de boucherie et produits élaborés dérivés à l'entreprise VIANDES OCCITANES de Montauban.

Montant minimum : 12 000 € HT

Montant maximum : 30 000 € HT

Le Conseil d'Administration prend acte de la décision ci-dessus

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

Le Secrétaire de séance

Alain BELLICCHI